

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 25 juin 2025

Service : Jeunesse
Agent traitant : NPAU

Objet : Jeunesse - Actualisation des Projets d'accueil relatifs aux garderies des écoles communales de Chaudfontaine : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le décret « Accueil temps libre » de la Communauté française du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003, fixant le code de qualité de l'O.N.E ;

Attendu que le Projet d'accueil relatif aux garderies a pour objectif de définir le fonctionnement de l'accueil extrascolaire au sein de chaque école ;

Attendu que ce document doit être actualisé et revu de façon régulière ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article unique

Les projets d'accueil relatifs aux garderies des écoles communales de Chaudfontaine tels qu'annexés sont approuvés.

**PROJET D'ACCUEIL RELATIF AUX
GARDERIES
DE L'ECOLE DE BEAUFAYS 1**

(Maternelles + 1^{ère} et 2^{ème} primaires)



PREAMBULE

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mars 1999, définissant le contenu et les modalités d'application du code de qualité ONE, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2000, l'administration communale de CHAUDFONTAINE a rédigé un projet d'accueil des garderies scolaires.

Ce projet d'accueil se présente en deux parties.

Dans la première partie, nous procédons à une description des activités d'accueil actuellement organisées au sein de l'école communale de Beaufays 1.

La seconde partie, quant à elle, établit le bilan des projets menés depuis le dernier PAG de 2020, ainsi que l'ensemble des objectifs de qualité à poursuivre ou à atteindre prochainement.

I. PRESENTATION DES ACTIVITES

1. LES CONDITIONS D'ACCES

Tout enfant régulièrement inscrit dans un établissement scolaire de la commune a accès aux garderies scolaires organisées au sein de l'implantation.

L'administration communale veille à éviter toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique et socioculturelle des enfants, des personnes qui les confient et des encadrants.

2. TYPE D'ACCUEIL

Il est ici question d'accueil extrascolaire. Celui-ci permet d'accueillir, pendant le temps périscolaire¹, les enfants poursuivant leur scolarité au sein d'une implantation scolaire communale.

→ L'organisation générale

Quatre types d'activités sont principalement proposés :

- Les activités libres : les enfants ont la possibilité de les mener le matin avant l'entrée en classe, après le repas de midi et à la fin des cours de l'après-midi.
- Le repas : pendant le temps de midi, les enfants peuvent consommer un repas « tartines » ou un repas chaud équilibré (plat, dessert) accompagné d'une boisson (eau).
La restauration est organisée en un ou plusieurs services, en fonction de la taille des locaux et du nombre d'enfants. Dans le cas de l'école communale de Beaufays 1, les repas chauds ainsi que les repas « tartines » sont organisés en 2 services répartis dans des locaux différents.
- Les activités ludiques : elles sont proposées chaque jour aux enfants de maternelle après les heures de classe, à la suite d'une éventuelle période de restauration (goûter fourni par les parents) et de défoulement (lorsque les conditions météorologiques le permettent).
Elles sont également accessibles aux enfants de P1 et P2 *lorsque le temps consacré à l'aide à la réalisation des devoirs* est écoulé (16h-16h30)*.
*L'aide à la réalisation des devoirs est possible mais ne constitue pas une obligation.

Les enfants ont la possibilité de choisir entre ces différentes activités

→ L'organisation pratique

¹ Temps passé par l'enfant, dans l'école ou non, qui encadre le temps scolaire (temps d'accueil le matin, le midi et en fin de journée après la classe)

Le matin : à 8h00, le groupe 3M, 1P et 2P se rend sur leur cour de récréation. A 8h15, le groupe d'Acc., 1M et 2M est accompagné pour se rendre dans leur classe.

Mise à disposition de jeux adaptés aux âges (jeux de société pour les grands, jeux divers pour les petits).

Après 15h30 : regroupement par année dans différents locaux (6 groupes, 6 locaux, 6 accueillants/tes).
Au programme : ateliers libres et possibilité de bénéficier des infrastructures spécifiques de l'école (bac à sable intérieur, module intérieur, théâtre, ...).

En cas de beau temps, des jeux libres sont proposés à l'extérieur sous surveillance.

Invitation à participer à une activité manuelle et créative (bricolage) organisée et animée par un/e animateur/trice de la Ribambelle.

A 17h30 : rassemblement et jeux libres sous la surveillance d'un/e accueillant/te.

3. LES HORAIRES

Les horaires sont fixés par le conseil communal, après examen de la situation et en accord avec les directions des écoles, afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les parents.

Les garderies sont accessibles de 7h00 à 8h15 le matin et de 15h30 à 18h00 le soir.

Le temps de midi commence à 12h05 et se termine à 13h30. Il est morcelé de manière à tenir compte du nombre d'enfants et des espaces disponibles pour la prise des repas.

4. LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le montant de la participation financière est fixé par le conseil communal.
(Voir ROI en annexe)

5. LE TAUX D'ENCADREMENT

Actuellement, l'établissement dispose de deux personnes chargées de l'encadrement des enfants le matin.

Le taux d'encadrement déterminé par la FWB prévoit une unité pour 100 élèves inscrits (et ainsi de suite par tranche supplémentaire de 100 élèves inscrits). Ce nombre est appliqué avec en plus du personnel engagé sur fond propre afin de garantir un accueil de qualité.

Le nombre d'encadrants affectés aux garderies du soir a été calculé en fonction du nombre d'enfants présents en moyenne par jour et tient compte, dans la mesure du possible, des demandes en personnel formulées par les directions des écoles.

6. LE PERSONNEL ENCADRANT

Les encadrants sont des enseignants, des personnes détenant une autre formation pédagogique ou du personnel engagé comme employé rémunéré à la prestation ou dans le cadre d'un contrat ALE.

Le personnel d'accueil est régulièrement encouragé à suivre des formations mises en place au sein de la commune afin de respecter les prescrits de l'ONE.

La stabilité du personnel d'encadrement au sein d'un même établissement scolaire est privilégiée lors du recrutement.

6. LES CHOIX METHODOLOGIQUES

Les enfants sont répartis en groupe suivant le seul critère d'âge lors de la prise des repas et de l'aide à la réalisation des devoirs.

Ils ont cependant la possibilité de se regrouper par affinité lors des activités libres ou ludiques.

Les encadrants sont présents dès la fin des heures de classe et viennent chercher les plus petits aux abords des classes maternelles de manière à éviter les interruptions entre deux prises en charge.

Le matériel mis à la disposition des enfants au cours des différents temps de garde (jouets, ballons, dessins à colorier) est, dans la mesure du possible et des moyens disponibles, adapté aux diverses catégories d'âge.

Les dépenses inhérentes à l'achat du matériel sont en partie imputées sur les budgets scolaires.

Les parents sont informés des horaires pratiqués aux différents temps d'accueil par un règlement d'ordre intérieur spécifique aux garderies. Celui-ci est accessible sur le site de l'établissement. Il est également envoyé par mail aux parents chaque année. Enfin, il est consultable sur demande auprès de la direction de l'école.

Une fiche d'identification individuelle est complétée pour chaque enfant et contient le cas échéant les informations médicales nécessaires à sa prise en charge efficace.

Au cours des différents temps d'accueil, l'enfant est encouragé à exprimer ses émotions et son vécu tout en respectant autrui et l'environnement.

Une attention particulière est apportée au « jouer dehors ». Dès que le temps le permet, des activités extérieures sont mises en place pour permettre aux enfants de s'aérer.

Les encadrants et les responsables restent à la disposition des parents pour tout problème concernant leur enfant.

II. OBJECTIFS et NOUVEAUX PROJETS

1. QUANT AU PERSONNEL ENCADRANT

Quelle que soit la qualification première des encadrants, des modules de formation relatifs à l'enfant et à l'accueil ont été organisés et proposés lors du premier trimestre de l'année 2025 au sein de la commune.

Ceux-ci abordaient des thèmes variés tels que :

- « Prévenir la violence »
- « Secourisme »
- « Estime de soi »
- « Jeux autonome et jeux de société »
- « Bosses et bobos »
- « Formation de base à l'accueil extrascolaire »

Ces formations permettent, aux membres du personnel, d'acquérir les outils pédagogiques ainsi que les clés pratiques nécessaires à l'exercice de leur mission. Cet objectif est à poursuivre au cours des 5 prochaines années.

Des réunions d'équipe sont instituées périodiquement de manière à :

- maintenir une cohérence dans les attitudes et les pratiques des membres du personnel ;
- donner au personnel encadrant un espace d'échange et de réflexion ;
- transmettre toute information utile pour l'exercice de leur mission ;
- valoriser les encadrants dans leur fonction d'accueillant ;
- déterminer ensemble les réponses à apporter aux situations spécifiques auxquelles peuvent être confrontés les membres du personnel au cours des temps d'accueil.

Ces réunions d'équipes peuvent faire l'objet d'une trace écrite consultable par l'ensemble des membres de l'équipe.

Ces réunions, probantes et régulières, sont à maintenir et à poursuivre.

2. QUANT AUX PARENTS

Une personne de référence est disponible pour répondre aux demandes des parents.

Les diverses observations, suggestions ou situations problématiques ainsi soulevées par les parents sont débattues en réunion d'équipe avec les directions.

Ce dernier point soulève l'importance de garantir un lien avec les valeurs portées par le projet d'établissement de l'école.

3. QUANT AUX ENFANTS

Des enfants de chaque catégorie d'âge sont régulièrement invités à exprimer leurs attentes en matière d'accueil. Les idées, suggestions sont recueillies par les différents accueillants.

En effet, l'importance du bien être à l'école en dehors des heures scolaires constitue un véritable enjeu.

4. QUANT AUX ESPACES

Afin d'assurer une transition claire entre le temps scolaire et le temps extrascolaire, des espaces sont affectés uniquement à l'accueil.

Ces espaces divisés permettent d'augmenter le nombre d'activités simultanément proposées aux enfants.

5. QUANT AUX PARTENAIRES EXTERIEURS

L'importance de favoriser l'implication des collectivités et associations locales dans les activités d'accueil reste une priorité. L'objectif est de multiplier ces partenaires locaux afin de diversifier les activités proposées.

L'accueil régulier d'un professeur de musique, de danse, de yoga, de théâtre et de psychomotricité apporte aux enfants la possibilité de diversifier les activités payantes proposées quotidiennement.

Les producteurs locaux interviennent également dans les choix relatifs à l'élaboration de repas chauds (circuits courts).

Des partenariats ont été mis en place, contribuant à élargir l'éventail d'activités proposées. Une volonté d'établir le lien avec de nouveaux partenaires, permettra à l'avenir de sélectionner les activités les plus pertinentes.

III. COMMUNICATION

Ce projet d'accueil est accessible sur le site de l'école communale de Beaufays.

Le présent règlement peut être obtenu en version imprimée sur simple demande adressée à la direction scolaire.

**PROJET D'ACCUEIL RELATIF AUX
GARDERIES
DE L'ECOLE PRINCESSE DE LIEGE**



PREAMBULE

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mars 1999 définissant le contenu et les modalités d'application du code de qualité ONE entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2000, l'administration communale de CHAUDFONTAINE a rédigé un projet d'accueil des garderies scolaires.

Ce projet d'accueil se présente en deux parties.

Dans la première partie, nous procédons à une description des activités de garde actuellement organisées au sein de l'école communale d'Embourg.

La seconde partie, quant à elle, établit le bilan des projets menés depuis le dernier PAG de 2020 ainsi que l'ensemble des objectifs de qualité à poursuivre ou à atteindre prochainement.

I. PRESENTATION DES ACTIVITES

1. LES CONDITIONS D'ACCES

Tout enfant régulièrement inscrit dans un établissement scolaire de la commune a accès aux garderies scolaires organisées au sein de l'implantation.

L'administration communale veille à éviter toute forme de discrimination fondée sur le sexe, les origines ethniques et socioculturelle des enfants, des personnes qui les confient et des encadrants.

2. LE TYPE D'ACCUEIL

Il est ici question d'accueil extrascolaire. Celui-ci permet d'accueillir pendant le temps périscolaire¹ les enfants poursuivant leur scolarité au sein d'une implantation scolaire communale.

→ L'organisation générale

Quatre types d'activités sont principalement proposés :

- Les activités libres : les enfants ont la possibilité de les mener le matin avant l'entrée en classe, après le repas de midi et à la suite des heures de cours de l'après-midi.
- Le repas : pendant le temps de midi, les enfants peuvent consommer un repas « tartines » ou un repas chaud équilibré (plat, dessert) accompagné d'une boisson (eau).
La restauration est organisée en un ou plusieurs services en fonction de la taille des locaux et du nombre d'enfants. Dans le cas de l'école communale d'Embourg, les repas chauds ainsi que les repas « tartines » sont organisés en 1 service au sein de 3 locaux différents.
- Les activités ludiques : elles sont proposées chaque jour aux enfants de maternelle après les heures de classe, à la suite d'une éventuelle période de restauration (goûter fourni par les parents) et de défoulement (lorsque les conditions météorologiques le permettent).
Elles sont également accessibles aux enfants de P3 et P4 *lorsque le temps consacré à l'aide à la réalisation des devoirs* est écoulé (16h-16h30)*.
- Elles sont également accessibles aux enfants de P5 et P6 *lorsque le temps consacré à l'aide à la réalisation des devoirs* est écoulé (16h-16h45)*.
*L'aide à la réalisation des devoirs est possible mais ne constitue pas une obligation.

Les enfants ont la possibilité de choisir entre ces différentes activités.

→ L'organisation pratique

¹ Temps passé par l'enfant, dans l'école ou non, qui encadre le temps scolaire (temps d'accueil le matin, le midi et en fin de journée après la classe)

Les garderies sont organisées aux 3 Roses (accueil, 1M et 2 M), aux barrières rouges (3M, 1P et 2P) et au Centenaire (de 3P à 6P).

Le matin : des trois côtés, jeux libres à disposition (coloriages, jeux de construction, puzzle...). A 8H15, deux institutrices prennent le relai des surveillances.

Après 15h30 : tous les élèves présents à la garderie restent dans leur bâtiment.

En maternelle : jeux libres à disposition et proposition d'un bricolage organisé par l'animatrice de la Ribambelle.

En **primaire** : de 16h à 16h45, pour les 5P et 6P, proposition d'étude encadrée par l'animateur de la Ribambelle au sein d'une classe. Pour les autres : aide aux devoirs dans le réfectoire avec un accueillant. Jeux libres et jeux de société proposés à l'intérieur jusqu'à 16h45. Ensuite, activités dehors en fonction de la météo. Organisation ponctuelle d'une activité « loto pop-corn » (le pop-corn remplaçant les chiques) par l'animateur de la Ribambelle.

3. LES HORAIRES

Les horaires sont fixés par le conseil communal, après examen de la situation et en accord avec les directions des écoles et ce de manière à tenir compte des demandes exprimées par les parents.

Les garderies sont accessibles de 7h00 à 8h15 le matin et de 15h30 à 18h00 le soir.

Le temps de midi commence à 12h05. Actuellement, il se termine à 13h15 pour les 5P et les 6P. Il se termine à 13h40 pour les 3P et 4P.

4. LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le montant de la participation financière est fixé par le conseil communal.
(Voir ROI en annexe)

5. LE TAUX D'ENCADREMENT

Actuellement, l'établissement dispose de trois personnes chargées de l'encadrement des enfants le matin.

Le taux d'encadrement déterminé par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 juillet 1991 à savoir une unité pour l'école comptant moins de 100 élèves inscrits (et ainsi de suite par tranche supplémentaire de 100 élèves inscrits) est appliqué avec en plus du personnel engagé sur fond propre pour permettre un accueil de qualité.

Le nombre d'encadrants affectés aux garderies du soir a été calculé en fonction du nombre d'enfants présents en moyenne par jour et tient compte, dans la mesure du possible, des demandes en personnel formulées par les directions des écoles.

6. LE PERSONNEL ENCADRANT

Les encadrants sont des enseignants, des personnes détenant une autre formation pédagogique ou du personnel sans qualification particulière engagé comme employé rémunéré à la prestation ou dans le cadre d'un contrat ALE.

Le personnel d'accueil est régulièrement encouragé à suivre des formations mises en place au sein de la commune afin de respecter les prescrits de l'ONE.

La stabilité du personnel d'encadrement au sein d'un même établissement scolaire est privilégiée lors du recrutement.

7. LES CHOIX METHODOLOGIQUES

Les enfants sont répartis en groupe suivant le seul critère d'âge lors de la prise des repas et de l'aide à la réalisation des devoirs.

Ils ont cependant la possibilité de se regrouper par affinité au cours des activités libres ou ludiques.

Les encadrants sont présents dès la fin des heures de classe et viennent chercher les plus petits aux abords des classes maternelles de manière à éviter les interruptions entre deux prises en charge.

Le matériel mis à la disposition des enfants au cours des différents temps de garde (jouets, ballons, dessins à colorier) est, dans la mesure du possible et des moyens disponibles adapté aux diverses catégories d'âge.

Les dépenses inhérentes à l'achat du matériel sont imputées pour partie sur les budgets scolaires.

Les parents sont informés des horaires pratiqués aux différents temps d'accueil par un règlement d'ordre intérieur spécifique aux garderies. Celui-ci est accessible sur le site de l'établissement. Il est consultable sur demande auprès de la direction de l'école.

Une fiche d'identification individuelle est complétée pour chaque enfant et contient le cas échéant les informations médicales nécessaires à sa prise en charge efficace.

Au cours des différents temps d'accueil, l'enfant est encouragé à exprimer ses émotions et son vécu tout en respectant autrui et l'environnement.

Les encadrants et les responsables restent à la disposition des parents pour tout problème qui concernerait l'enfant.

II. OBJECTIFS et NOUVEAUX PROJETS

1. QUANT AU PERSONNEL ENCADRANT

Quelle que soit la qualification première des encadrants, des modules de formation relatifs à l'enfant et à l'accueil ont été organisés et proposés lors du premier trimestre de l'année 2025 au sein de la commune.

Ceux-ci abordaient des thèmes variés tels que :

- « Prévenir la violence »
- « Secourisme »
- « Estime de soi »
- « Jeux autonome et jeux de société »
- « Bosses et bobos »

Ces formations permettent aux membres du personnel d'acquérir les outils pédagogiques ainsi que les clés pratiques nécessaires à l'exercice de leur mission. Cet objectif est à poursuivre au cours des 5 prochaines années.

Des réunions d'équipe sont instituées périodiquement de manière à :

- maintenir une cohérence dans les attitudes et les pratiques des membres du personnel ;
- donner au personnel encadrant un espace d'échange et de réflexion ;
- transmettre toute information utile pour l'exercice de leur mission ;
- valoriser les encadrants dans leur fonction d'accueillant ;
- déterminer ensemble les réponses à apporter aux situations spécifiques auxquelles peuvent être confrontés les membres du personnel au cours des temps d'accueil.

Ces réunions d'équipes peuvent faire l'objet d'une trace écrite consultable par l'ensemble des membres de l'équipe.

Ces réunions, probantes et régulières, sont à maintenir et à poursuivre.

2. QUANT AUX PARENTS

Une personne de référence est disponible pour répondre aux demandes des parents.

Les diverses observations, suggestions ou situations problématiques ainsi soulevées par les parents sont débattues en réunion d'équipe.

Ce dernier point soulève l'importance de garantir un lien avec les valeurs portées par le projet d'établissement de l'école.

3. QUANT AUX ENFANTS

Des enfants de chaque catégorie d'âge sont régulièrement invités à exprimer leurs attentes en matière d'accueil. Les idées, suggestions sont recueillies par les différents accueillants.

En effet, l'importance du bien être à l'école en dehors des heures scolaires constitue un véritable enjeu.

4. QUANT AUX ESPACES

Afin d'assurer une transition nette entre le temps scolaire et le temps extrascolaire, des espaces sont affectés uniquement à l'accueil.

Ces espaces divisés permettent d'augmenter le nombre d'activités simultanément proposées aux enfants.

5. QUANT AUX PARTENAIRES EXTERIEURS

L'importance de favoriser l'implication des collectivités et associations locales dans les activités d'accueil reste une priorité. L'objectif est de multiplier ces partenaires locaux afin de diversifier les activités proposées.

L'accueil régulier d'un professeur de théâtre apporte aux enfants la possibilité de diversifier les activités proposées quotidiennement.

La présence d'un professeur de théâtre permet de diversifier

Les producteurs locaux interviennent également dans les choix relatifs à l'élaboration de repas chauds (circuits courts).

Des partenariats ont été mis en place, contribuant à élargir l'éventail des activités proposées. Une volonté d'établir le lien avec de nouveaux partenaires, permettra à l'avenir de sélectionner les activités les plus pertinentes.

III. COMMUNICATION

Ce projet d'accueil est accessible sur le site de l'école communale d'Embourg.

Le présent règlement peut être obtenu en version imprimée sur simple demande adressée à la direction scolaire.

**PROJET D'ACCUEIL RELATIF AUX
GARDERIES
DE L'ECOLE DU VAL**



PREAMBULE

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mars 1999 définissant le contenu et les modalités d'application du code de qualité ONE entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2000, l'administration communale de CHAUDFONTAINE a rédigé un projet d'accueil des garderies scolaires.

Ce projet d'accueil se présente en deux parties.

Dans la première partie, nous procédons à une description des activités de garde actuellement organisées au sein de l'école communale du Val.

La seconde partie, quant à elle, établit le bilan des projets menés depuis le dernier PAG de 2020 ainsi que l'ensemble des objectifs de qualité à poursuivre ou à atteindre prochainement.

I. PRESENTATION DES ACTIVITES

1. LES CONDITIONS D'ACCES

Tout enfant régulièrement inscrit dans un établissement scolaire de la commune a accès aux garderies scolaires organisées au sein de l'implantation.

L'administration communale veille à éviter toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique et socioculturelle des enfants, des personnes qui les confient et des encadrants.

2. LE TYPE DE GARDE

Il est ici question d'accueil extrascolaire. Celui-ci permet d'accueillir pendant le temps périscolaire¹ les enfants poursuivant leur scolarité au sein d'une implantation scolaire communale.

→ L'organisation générale

Quatre types d'activités sont principalement proposés :

- Les activités libres : les enfants ont la possibilité de mener ces activités le matin avant l'entrée en classe, après le repas de midi et à la fin des cours de l'après-midi.
- Le repas : pendant le temps de midi, les enfants peuvent consommer un repas « tartines » ou un repas chaud équilibré (plat, dessert) accompagné d'une boisson (eau).
La restauration est organisée en un ou plusieurs services en fonction de la taille des locaux et du nombre d'enfants. Dans le cas de l'école communale du Val, les repas chauds ainsi que les repas « tartines » sont organisés en 2 services au sein de 3 locaux différents.
Les élèves d'accueil et de 1M mangent à 11h30 dans les classes (puis vont à la sieste).
Les 2M et 3M mangent dans le réfectoire puis vont dans la cour extérieure.
Les élèves de la 1P à la 6P mangent en 2 services au sein d'un réfectoire puis vont dans la cour ou à la bibliothèque (gérée pour les 6P)
6 accueillants/tes accompagnent les enfants pendant le temps de midi.
- Les activités ludiques : elles sont proposées chaque jour aux enfants de maternelle après les heures de classe, à la suite d'une éventuelle période de restauration (goûter fourni par les parents) et de défoulement (lorsque les conditions météorologiques le permettent).
Elles sont également accessibles aux enfants de P1 et P2 *lorsque le temps consacré à l'aide à la réalisation des devoirs* est écoulé (16h-16h30).*

¹ Temps passé par l'enfant, dans l'école ou non, qui encadre le temps scolaire (temps d'accueil le matin, le midi et en fin de journée après la classe)

*L'aide à la réalisation des devoirs est possible mais ne constitue pas une obligation.

Les enfants qui souhaitent aller à l'étude dirigée sont répartis en 2 groupes : de 1P à 3P (surveillance assurée par les accueillants/tes) et de la 4P à 6P (surveillance assurée par les instituteurs/trices).

Les enfants ont la possibilité de choisir entre ces différentes activités.

→ **L'organisation pratique**

Le matin : jusque 8h15, rassemblement en groupe (accueil-1M-2M et 3M-1P-2P à la p6) dans 1 local. Mise à disposition de jeux adaptés aux âges (jeux de société pour les grands, jeux divers pour les petits). Si beau temps : cour de récréation.

Après 15h30 : jusqu'à 16h, les enfants se rassemblent dans la cour puis vont à la garderie. Regroupement par année dans différents locaux (2 groupes, 2 locaux, 5 accueillants/tes). Au programme : ateliers libres et possibilité de bénéficier des infrastructures spécifiques de l'école (matériel psychomot, bac à sable intérieur, module extérieur, ...).

Si beau temps ; jeux libres dehors, sous surveillance.

Invitation à participer à une activité manuelle et créative (bricolage) organisée et animée par un/e animateur/trice de la Ribambelle.

A 17h30 : rassemblement et jeux libres sous la surveillance d'un/e accueillant/te.

3. LES HORAIRES

Les horaires sont fixés par le conseil communal après examen de la situation et en accord avec les directions des écoles et ce de manière à tenir compte des demandes exprimées par les parents.

Les garderies sont accessibles de 7h00 à 8h15 le matin et de 15h30 à 18h00 le soir.

Le temps de midi commence à 12h05 et se termine à 13h20. Il est morcelé de manière à tenir compte du nombre d'enfants et des espaces disponibles pour la prise des repas.

4. LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le montant de la participation financière est fixé par le conseil communal.
(Voir ROI en annexe)

5. LE TAUX D'ENCADREMENT

Actuellement, l'établissement dispose de deux personnes chargées l'encadrement des enfants le matin.

Le taux d'encadrement déterminé par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 juillet 1991 à savoir une unité pour l'école comptant moins de 100 élèves inscrits (et ainsi de suite par tranche supplémentaire de 100 élèves inscrits) est appliqué avec en plus du personnel engagé sur fond propre pour permettre un accueil de qualité.

Le nombre d'encadrants affectés aux garderies du soir a été calculé en fonction du nombre d'enfants présents en moyenne par jour et tient compte, dans la mesure du possible, des demandes en personnel formulées par les directions des écoles.

6. LE PERSONNEL ENCADRANT

Les encadrants sont des enseignants, des personnes détenant une autre formation pédagogique ou du personnel engagé comme employé rémunéré à la prestation ou dans le cadre d'un contrat ALE. Le personnel d'accueil est régulièrement encouragé à suivre des formations mises en place au sein de la commune afin de respecter les prescrits de l'ONE.

La stabilité du personnel d'encadrement au sein d'un même établissement scolaire est privilégiée lors du recrutement.

7. LES CHOIX METHODOLOGIQUES

Les enfants sont répartis en groupe suivant le seul critère d'âge lors de la prise des repas et de l'aide à la réalisation des devoirs.

Ils ont cependant la possibilité de se regrouper par affinité au cours des activités libres ou ludiques.

Les encadrants sont présents dès la fin des heures de classe et viennent chercher les plus petits aux abords des classes maternelles de manière à éviter les interruptions entre deux prises en charge.

Le matériel mis à la disposition des enfants au cours des différents temps de garde (jouets, ballons, dessins à colorier) est dans la mesure du possible et des moyens disponibles adapté aux diverses catégories d'âge.

Les dépenses inhérentes à l'achat du matériel sont imputées pour partie sur les budgets scolaires.

Les parents sont informés des horaires pratiqués aux différents temps d'accueil par un règlement d'ordre intérieur relatif aux garderies. Celui-ci est accessible sur le site de l'établissement. Il est consultable sur demande auprès de la direction de l'école.

Une fiche d'identification individuelle est complétée pour chaque enfant et contient le cas échéant les informations médicales nécessaires à sa prise en charge efficace.

Au cours des différents temps d'accueil, l'enfant est encouragé à exprimer ses émotions et son vécu tout en respectant autrui et l'environnement.

Les encadrants et les responsables restent à la disposition des parents pour tout problème qui concernerait l'enfant.

II. OBJECTIFS et NOUVEAUX PROJETS

1. QUANT AU PERSONNEL ENCADRANT

Quelle que soit la qualification première des encadrants, des modules de formation relatifs à l'enfant et à l'accueil ont été organisés et proposés lors du premier trimestre de l'année 2025 au sein de la commune.

Ceux-ci abordaient des thèmes variés tels que :

- « Prévenir la violence »
- « Secourisme »
- « Estime de soi »
- « Jeux autonome et jeux de société »
- « Bosses et bobos »

Ces formations permettent, aux membres du personnel d'acquérir les outils pédagogiques ainsi que les clés pratiques nécessaires à l'exercice de leur mission. Cet objectif est à poursuivre au cours des 5 prochaines années.

Des réunions d'équipe sont instituées périodiquement de manière à :

- maintenir une cohérence dans les attitudes et les pratiques des membres du personnel ;
- donner au personnel encadrant un espace d'échange et de réflexion ;
- transmettre toute information utile pour l'exercice de leur mission ;
- valoriser les encadrants dans leur fonction d'accueillant ;
- déterminer ensemble les réponses à apporter aux situations spécifiques auxquelles peuvent être confrontés les membres du personnel au cours des temps d'accueil.

Ces réunions d'équipes occasionnelles en présence de la direction peuvent faire l'objet d'une trace écrite consultable par l'ensemble des membres de l'équipe.

Ces réunions, probantes et régulières, sont à maintenir et à poursuivre.

2. QUANT AUX PARENTS

Une personne de référence disponible pour répondre aux demandes des parents.

Les diverses observations, suggestions ou situations problématiques ainsi soulevées par les parents sont débattues en réunion d'équipe.

Ce dernier point soulève l'importance de garantir un lien avec les valeurs du projet d'établissement de l'école : « l'éducation globale pluridisciplinaire », « la régulation de la violence » ainsi que « l'importance d'un espace de parole »

3. QUANT AUX ENFANTS

Des enfants de chaque catégorie d'âge sont régulièrement invités à exprimer leurs attentes en matière d'accueil. Les idées, suggestions sont recueillies par les différents accueillants.

En effet, l'importance du bien être à l'école en dehors des heures scolaires constitue un véritable enjeu.

4. QUANT AUX ESPACES

Pour assurer une transition nette entre le temps scolaire et le temps extrascolaire, des espaces sont affectés uniquement à l'accueil.

Ces espaces divisés permettent d'augmenter le nombre d'activités simultanément proposées aux enfants.

5. QUANT AUX PARTENAIRES EXTERIEURS

L'importance de favoriser l'implication des collectivités et associations locales dans les activités d'accueil reste une priorité. L'objectif poursuit le fait de multiplier ces partenaires locaux afin de diversifier les activités proposées.

Projet « coup de pouce » : celui-ci vise à accompagner les enfants de 1P à 6P qui ont besoin d'une assistance aux devoirs. Elle est encadrée par des bénévoles de 15h45 à 16h45 mais nécessitent la présence d'un parent à la séance.

Les producteurs locaux interviennent également dans les choix relatifs à l'élaboration de repas chauds (circuits courts).

Des partenariats ont été mis en place contribuant à élargir l'éventail des activités. Une volonté d'établir le lien avec de nouveaux partenaires, permettra à l'avenir de sélectionner les activités les plus pertinentes.

III. COMMUNICATION

Ce projet d'accueil est accessible sur le site de l'école communale de Vaux.

Le présent règlement peut être obtenu en version imprimée sur simple demande adressée à la direction scolaire.

**PROJET D'ACCUEIL RELATIF AUX
GARDERIES
DE L'ECOLE DE BEAUFAYS 2**

(De la 3^{ème} à la 6^{ème} primaires)



PREAMBULE

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mars 1999, définissant le contenu et les modalités d'application du code de qualité ONE, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2000, l'administration communale de CHAUDFONTAINE a rédigé un projet d'accueil des garderies scolaires.

Ce projet d'accueil se présente en deux parties.

Dans la première partie, nous procédons à une description des activités de garde actuellement organisées au sein de l'école communale de Beaufays 2.

La seconde partie, quant à elle, établit le bilan des projets menés depuis le dernier PAG de 2020, ainsi que l'ensemble des objectifs de qualité à poursuivre ou à atteindre prochainement.

I. PRESENTATION DES ACTIVITES

1. LES CONDITIONS D'ACCES

Tout enfant régulièrement inscrit dans un établissement scolaire de la commune a accès aux garderies scolaires organisées au sein de l'implantation.

L'administration communale veille à éviter toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'origines ethnique (l'origine ethnique ?) et socioculturelle des enfants, des personnes qui les confient et des encadrants.

2. LE TYPE DE GARDE

Il est ici question d'accueil extrascolaire. Celui-ci permet d'accueillir, pendant le temps périscolaire¹, les enfants poursuivant leur scolarité au sein d'une implantation scolaire communale.

→ L'organisation générale

Quatre types d'activités sont principalement proposés :

- Les activités libres : les enfants ont la possibilité de les mener le matin avant l'entrée en classe, après le repas de midi et à la fin des cours de l'après-midi.
- Le repas : pendant le temps de midi, les enfants peuvent consommer un repas « tartines » ou un repas chaud équilibré (plat, dessert) accompagné d'une boisson (eau).
La restauration est organisée en un ou plusieurs services, en fonction de la taille des locaux et du nombre d'enfants. Dans le cas de l'école communale de Beaufays 2, les repas chauds ainsi que les repas « tartines » sont organisés en 1 service répartis dans 4 locaux différents.
- Les activités ludiques : elles sont proposées chaque jour aux enfants de primaire après les heures de classe, à la suite d'une éventuelle période de restauration (goûter fourni par les parents) et de défoulement (lorsque les conditions météorologiques le permettent).
Les enfants peuvent également profiter d'un temps *consacré à l'aide à la réalisation des devoirs** (16h-17h).

*L'aide à la réalisation des devoirs est possible mais ne constitue pas une obligation.

Les enfants ont la possibilité de choisir entre ces différentes activités.

¹ Temps passé par l'enfant, dans l'école ou non, qui encadre le temps scolaire (temps d'accueil le matin, le midi et en fin de journée après la classe)

→ L'organisation pratique

Le matin : jusque 8h00, rassemblement en 1 groupe (3P, 4P et 5P, 6P) dans 1 local. Mise à disposition de jeux adaptés aux âges (jeux de société). A 8h00, les enfants sont réunis dans la cour.

15h30 : cour de récréation, des jeux libres seront proposés aux enfants.

Après 16h30 : regroupement par année dans différents locaux (4 groupes, 4 locaux, 4 accueillants/tes et 1 animateur). Au programme : ateliers libres et possibilité de bénéficier des infrastructures spécifiques de l'école.

En cas de beau temps, des jeux libres sont proposés à l'extérieur sous surveillance.

Invitation à participer à une activité manuelle et créative organisée et animée par un/e animateur/trice de la Ribambelle.

De 17h00 à 18h00 : rassemblement et jeux libres sous la surveillance d'un/e accueillant/te.

3. LES HORAIRES

Les horaires sont fixés par le conseil communal, après examen de la situation et en accord avec les directions des écoles, afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les parents

Les garderies sont accessibles de 7h00 à 8h15 le matin et de 15h30 à 18h00 le soir.

Le temps de midi commence à 12h05 et se termine à 13h20. Il est morcelé de manière à tenir compte du nombre d'enfants et des espaces disponibles pour la prise des repas.

4. LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le montant de la participation financière est fixé par le conseil communal.
(Voir ROI en annexe)

5. LE TAUX D'ENCADREMENT

Actuellement, l'établissement dispose d'une personne chargée de l'encadrement des enfants le matin.

Le taux d'encadrement déterminé par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 juillet 1991, à savoir une unité pour l'école comptant moins de 100 élèves inscrits (et ainsi de suite par tranche supplémentaire de 100 élèves inscrits) est appliqué avec en plus du personnel engagé sur fond propre pour permettre un accueil de qualité.

Le nombre d'encadrants affectés aux garderies du soir a été calculé en fonction du nombre d'enfants présents en moyenne par jour et tient compte, dans la mesure du possible, des demandes en personnel formulées par les directions des écoles.

6. LE PERSONNEL ENCADRANT

Les encadrants sont des enseignants, des personnes détenant une autre formation pédagogique ou du personnel engagé comme employé rémunéré à la prestation ou dans le cadre d'un contrat ALE.

Le personnel d'accueil est régulièrement encouragé à suivre des formations mises en place au sein de la commune afin de respecter les prescrits de l'ONE.

La stabilité du personnel d'encadrement au sein d'un même établissement scolaire est privilégiée lors du recrutement.

7. LES CHOIX METHODOLOGIQUES

Les enfants sont répartis en groupe suivant le seul critère d'âge lors de la prise des repas et de l'aide à la réalisation des devoirs.

Ils ont cependant la possibilité de se regrouper par affinité lors des activités libres ou ludiques.

Les encadrants sont présents dès la fin des heures de classe.

Le matériel mis à la disposition des enfants au cours des différents temps de garde (jeux, ballons, dessins à colorier) est dans la mesure du possible et des moyens disponibles adapté aux diverses catégories d'âge.

Les dépenses inhérentes à l'achat du matériel sont en partie imputées sur les budgets scolaires.

Les parents sont informés des horaires pratiqués aux différents temps d'accueil par un règlement d'ordre intérieur spécifique aux garderies. Celui-ci est accessible sur le site de l'établissement. Il est également envoyé par mail aux parents chaque année. Enfin, il est consultable sur demande auprès de la direction de l'école.

Une fiche d'identification individuelle est complétée pour chaque enfant et contient le cas échéant les informations médicales nécessaires à sa prise en charge efficace.

Au cours des différents temps de garde, l'enfant est encouragé à exprimer ses émotions et son vécu tout en respectant autrui et l'environnement.

Les encadrants et les responsables restent à la disposition des parents pour tout problème concernant leur l'enfant.

II. OBJECTIFS et NOUVEAUX PROJETS

1. QUANT AU PERSONNEL ENCADRANT

Quelle que soit la qualification première des encadrants, des modules de formation relatifs à l'enfant et à l'accueil ont été organisés et proposés lors du premier trimestre de l'année 2025 au sein de la commune.

Ceux-ci abordaient des thèmes variés tels que :

- « Prévenir la violence »
- « Secourisme »
- « Estime de soi »
- « Jeux autonome et jeux de société »
- « Bosses et bobos »

Ces formations permettent, aux membres du personnel, d'acquérir les outils pédagogiques ainsi que les clés pratiques nécessaires à l'exercice de leur mission. Cet objectif est à poursuivre au cours des 5 prochaines années.

Des réunions d'équipe sont réalisées périodiquement de manière à :

- maintenir une cohérence dans les attitudes et les pratiques des membres du personnel.

- donner au personnel encadrant un espace d'échange et de réflexion.
- transmettre toute information utile pour l'exercice de leur mission.
- valoriser les encadrants dans leur fonction d'accueillant.
- déterminer ensemble les réponses à apporter aux situations spécifiques auxquelles peuvent être confrontés les membres du personnel au cours des temps d'accueil.

Ces réunions d'équipes peuvent faire l'objet d'une trace écrite consultable par l'ensemble des membres de l'équipe.

Ces réunions, probantes et régulières, sont à maintenir et à poursuivre.

2. QUANT AUX PARENTS

Un cahier de communication peut être mis à la disposition des parents au sein d'un local destiné aux activités d'accueil.

De plus, une personne de référence est disponible pour répondre aux demandes des parents.

Les diverses observations, suggestions ou situations problématiques ainsi soulevées par les parents sont débattues en réunion d'équipe.

Ce dernier point soulève l'importance de garantir un lien avec les valeurs portées par le projet d'établissement de l'école.

3. QUANT AUX ENFANTS

Des enfants de chaque catégorie d'âge sont régulièrement invités à exprimer leurs attentes en matière d'accueil. Les idées, suggestions sont recueillies par les différents accueillants.

En effet, l'importance du bien être à l'école en dehors des heures scolaires constitue un véritable enjeu.

4. QUANT AUX ESPACES

Afin d'assurer une transition claire entre le temps scolaire et le temps extrascolaire, des espaces sont affectés uniquement à l'accueil.

Ces espaces divisés permettent d'augmenter le nombre d'activités simultanément proposées aux enfants.

5. QUANT AUX PARTENAIRES EXTERIEURS

L'importance de favoriser l'implication des collectivités et associations locales dans les activités d'accueil reste une priorité. L'objectif est de multiplier ces partenaires locaux afin de diversifier les activités proposées.

L'accueil régulier d'un professeur de musique, de zumba, de théâtre, de handball, de bricolage et de multisport apporte aux enfants la possibilité de diversifier les activités proposées quotidiennement.

Les producteurs locaux interviennent également dans les choix relatifs à l'élaboration de repas chauds (circuits courts).

Des partenariats ont été mis en place, contribuant à élargir l'éventail d'activités proposées. Une volonté d'établir le lien avec de nouveaux partenaires, permettra à l'avenir de sélectionner les activités les plus probantes.

III. COMMUNICATION

Ce projet d'accueil est accessible sur le site de l'école communale de Beaufays.

Le présent règlement peut être obtenu en version imprimée sur simple demande adressée à la direction scolaire.

**PROJET D'ACCUEIL RELATIF AUX
GARDERIES
DE L'ECOLE MARCEL THIRY
(maternelles + primaires)**



Ecole Communale

Pédagogie active

PREAMBULE

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mars 1999 définissant le contenu et les modalités d'application du code de qualité ONE entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2000, l'administration communale de CHAUDFONTAINE a rédigé un projet d'accueil des garderies scolaires.

Ce projet d'accueil se présente en deux parties.

Dans la première partie, nous procédons à une description des activités de garde actuellement organisées au sein de l'école communale Marcel Thiry de Mehagne.

La seconde partie, quant à elle, établit le bilan des projets menés depuis le dernier PAG de 2020 ainsi que l'ensemble des objectifs de qualité à poursuivre ou à atteindre prochainement.

I. PRESENTATION DES ACTIVITES

1. LES CONDITIONS D'ACCES

Tout enfant régulièrement inscrit dans un établissement scolaire de la commune a accès aux garderies scolaires organisées au sein de l'implantation.

L'administration communale veille à éviter toute forme de discrimination fondée sur le sexe, les origines ethniques et socioculturelle des enfants, des personnes qui les confient et des encadrants.

2. LE TYPE D'ACCUEIL

Il est ici question d'accueil extrascolaire. Celui-ci permet d'accueillir pendant le temps périscolaire¹ les enfants poursuivant leur scolarité au sein d'une implantation scolaire communale.

→ **L'organisation générale**

Quatre types d'activités sont principalement proposés :

- Les activités libres : les enfants ont la possibilité de les mener le matin avant l'entrée en classe, après le repas de midi et à la suite des heures de cours de l'après-midi.
- Le repas : pendant le temps de midi, les enfants peuvent consommer un repas « tartines » ou un repas chaud équilibré (plat, dessert) accompagné d'une boisson (eau).
La restauration est organisée en un ou plusieurs services en fonction de la taille des locaux et du nombre d'enfants. Dans le cas de l'école communale de Mehagne, les repas chauds ainsi que les repas « tartines » sont organisés en 1 service au sein de 3 locaux différents.
- Les activités ludiques : elles sont proposées chaque jour aux enfants après les heures de classe, à la suite d'une éventuelle période de restauration (goûter fourni par les parents) et de défoulement (lorsque les conditions météorologiques le permettent).

Les enfants ont la possibilité de choisir entre ces différentes activités.

→ **L'organisation pratique**

Le matin : Jusque 8h25, rassemblement en 2 groupes (de l'accueil à la 2P et de la 3P à la 6P) dans 2 espaces différents : le local réfectoire pour les plus petits et à l'extérieur pour les plus grands (sauf si conditions météorologiques difficiles). Les enfants sont encadrés par 1 accueillant et 3

¹ Temps passé par l'enfant, dans l'école ou non, qui encadre le temps scolaire (temps d'accueil le matin, le midi et en fin de journée après la classe)

instituteurs/trices. Mise à disposition de jeux adaptés aux âges (jeux de société pour les grands, jeux divers pour les petits).

Si beau temps : les plus petits peuvent également jouer en extérieur.

Après 15h30 : regroupement dans différents locaux et espaces extérieurs (6 groupes, 6 locaux, 9 accueillants/tes). Au programme : goûter, ateliers libres et possibilité de bénéficier des infrastructures spécifiques de l'école (terrain d'aventure, 2 modules intérieurs, boîte à jouer, 2 coins calmes, ...).

Possibilité d'organisation : 2 groupes dehors (jeux libres sous surveillance et terrain d'aventures), 2 groupes dans les réfectoires (bricolage), 1 groupe dans la salle de gym ou dans la cour primaire (activités sportives)

A 17h30 : rassemblement et jeux libres sous la surveillance de 2 accueillants/tes.

3. LES HORAIRES

Les horaires sont fixés par le conseil communal après examen de la situation et en accord avec les directions des écoles et ce de manière à tenir compte des demandes exprimées par les parents.

Les garderies sont accessibles de 7h00 à 8h25 le matin et de 15h30 à 18h00 le soir.

Le temps de midi commence à 12h05 et se termine à 13h20. Il est morcelé de manière à tenir compte du nombre d'enfants et des espaces disponibles pour la prise des repas.

4. LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le montant de la participation financière est fixé par le conseil communal.
(Voir ROI en annexe)

5. LE TAUX D'ENCADREMENT

Actuellement, l'établissement dispose de 1 personne + 3 instituteurs/trices pour encadrer les enfants le matin.

Le taux d'encadrement déterminé par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 juillet 1991 à savoir une unité pour l'école comptant moins de 100 élèves inscrits (et ainsi de suite par tranche supplémentaire de 100 élèves inscrits) est appliqué avec en plus du personnel engagé sur fond propre pour permettre un accueil de qualité.

Le nombre d'encadrants affectés aux garderies du soir a été calculé en fonction du nombre d'enfants présents en moyenne par jour et tient aujourd'hui compte, dans la mesure du possible, des demandes en personnel formulées par les directions des écoles.

6. LE PERSONNEL ENCADRANT

Les encadrants sont des enseignants, des personnes détenant une autre formation pédagogique ou du personnel engagé comme employé rémunéré à la prestation ou dans le cadre d'un contrat ALE. Le personnel d'accueil est régulièrement encouragé à suivre des formations mises en place au sein de la commune afin de respecter les prescrits de l'ONE.

La stabilité du personnel d'encadrement au sein d'un même établissement scolaire est privilégiée lors du recrutement.

7. LES CHOIX METHODOLOGIQUES

Les enfants sont répartis en groupe suivant le seul critère d'âge lors de la prise des repas et des activités sportives.

Ils ont cependant la possibilité de se regrouper par affinité au cours des activités libres ou ludiques.

Les encadrants sont présents dès la fin des heures de classe et viennent chercher les plus petits aux abords des classes maternelles de manière à éviter les interruptions entre deux prises en charge.

Le matériel mis à la disposition des enfants au cours des différents temps de garde (jouets, ballons, dessins à colorier) est dans la mesure du possible et des moyens disponibles adapté aux diverses catégories d'âge.

Les dépenses inhérentes à l'achat du matériel sont imputées pour partie sur les budgets scolaires.

Les parents sont informés des horaires pratiqués aux différents temps d'accueil par un règlement d'ordre intérieur relatif aux garderies. Celui-ci est accessible sur le site de l'établissement. Il est également présenté oralement aux parents lors de l'inscription de l'enfant. Enfin, il est consultable sur demande auprès de la direction de l'école.

Une fiche d'identification individuelle est remplie pour chaque enfant et contient le cas échéant les informations médicales nécessaires à sa prise en charge efficace.

Au cours des différents temps de garde, l'enfant peut exprimer ses sentiments et son vécu tout en respectant autrui et l'environnement.

Les encadrants et les responsables restent à la disposition des parents pour tout problème qui concernerait l'enfant.

II. DES OBJECTIFS et NOUVEAUX PROJETS

1. QUANT AU PERSONNEL ENCADRANT

Quelle que soit la qualification première des encadrants, des modules de formation relatifs à l'enfant et à l'accueil ont été organisés et proposés lors du premier trimestre de l'année 2025 au sein de la commune.

Ceux-ci abordaient des thèmes variés tels que :

- « Prévenir la violence »
- « Secourisme »
- « Estime de soi »
- « Jeux autonome et jeux de société »
- « Bosses et bobos »

Ces formations permettent aux membres du personnel d'acquérir les outils pédagogiques ainsi que les clés pratiques nécessaires à l'exercice de leur mission. Cet objectif est à poursuivre au cours des 5 prochaines années.

Des réunions d'équipe sont instituées périodiquement de manière à :

- maintenir une cohérence dans les attitudes et les pratiques des membres du personnel ;
- donner au personnel encadrant un espace d'échange et de réflexion ;
- transmettre toute information utile pour l'exercice de leur mission ;
- valoriser les encadrants dans leur fonction d'accueillant ;
- déterminer ensemble les réponses à apporter aux situations spécifiques auxquelles peuvent être confrontés les membres du personnel au cours des temps d'accueil.

Ces réunions d'équipes peuvent faire l'objet d'une trace écrite consultable par l'ensemble des membres de l'équipe.

Ces réunions, probantes et régulières, sont à maintenir et à poursuivre.

2. QUANT AUX PARENTS

Une personne de référence est disponible pour répondre aux demandes des parents. Les diverses observations, suggestions ou situations problématiques ainsi soulevées par les parents sont débattues en réunion d'équipe.

Ce dernier point soulève l'importance de garantir un lien avec les valeurs du projet d'établissement de l'école. L'équipe des accueillants/tes prend part directement à ce projet qui vise une pédagogie active. La direction veille à intégrer le personnel de garderie afin de maintenir la cohérence avec les finalités éducatives de l'école.

3. QUANT AUX ENFANTS

Des enfants de chaque catégorie d'âge sont régulièrement invités à exprimer leurs attentes en matière d'accueil. Les idées, suggestions sont recueillies par les différents accueillants.

Chaque semaine, un conseil d'école évoque les différentes propositions des enfants, soulèvent les questions ou les problèmes à régler. Chaque mois, suite à un échange avec les enfants, un animateur relaye les échanges menés avec les enfants vers les enseignants qui pourront mener toute une série de projets à bien.

En effet, l'importance du bien être à l'école en dehors des heures scolaires constitue un véritable enjeu.

4. QUANT AUX ESPACES

Pour assurer une transition claire entre le temps scolaire et le temps extrascolaire, des espaces sont affectés uniquement à l'accueil.

Ces espaces divisés permettent d'augmenter le nombre d'activités simultanément proposées aux enfants.

Parmi eux, un terrain d'aventure, accessible quelle que soit la météo, offre un espace extérieur stimulant et adaptable aux besoins des enfants tout au long de l'année.

Un projet de restauration des espaces extérieurs est en cours d'élaboration. Ce projet prévoit une végétalisation des cours de l'établissement.

5. QUANT AUX PARTENAIRES EXTERIEURS

L'importance de favoriser l'implication des collectivités et associations locales dans les activités d'accueil reste une priorité. L'objectif poursuit le fait de multiplier ces partenaires locaux afin de diversifier les activités proposées.

La création et l'entretien d'un potager grâce à la coopérative « Vent de terre » est un des exemples de cette implication.

A cela, on peut ajouter les projets de l'ASBL Pari qui visent à améliorer, au détour de stages divers, les aménagements extérieurs de l'établissement.

Les producteurs locaux interviennent également dans les choix relatifs à l'élaboration de repas chauds (circuits courts).

Des partenariats ont été mis en place, contribuant à l'élargir l'éventail d'activités proposées. Une volonté d'établir le lien avec de nouveaux partenaires, permettra à l'avenir de sélectionner les activités les plus pertinentes.

III. COMMUNICATION

Ce projet d'accueil est accessible sur le site de l'école communale de Mehagne.

Le présent règlement peut être obtenu en version imprimée sur simple demande adressée à la direction scolaire.

**PROJET D'ACCUEIL RELATIF AUX
GARDERIES
DE L'ECOLE DE NINANE**



PREAMBULE

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mars 1999 définissant le contenu et les modalités d'application du code de qualité ONE entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2000, l'administration communale de CHAUDFONTAINE a rédigé un projet d'accueil des garderies scolaires.

Ce projet d'accueil se présente en deux parties.

Dans la première partie, nous procédons à une description des activités de garde actuellement organisées au sein de l'école communale de Ninane.

La seconde partie, quant à elle, établit le bilan des projets menés depuis le dernier PAG de 2020 ainsi que l'ensemble des objectifs de qualité à poursuivre ou à atteindre prochainement.

I. PRESENTATION DES ACTIVITES

1. LES CONDITIONS D'ACCES

Tout enfant régulièrement inscrit dans un établissement scolaire de la commune a accès aux garderies scolaires organisées au sein de l'implantation.

L'administration communale veille à éviter toute forme de discrimination fondée sur le sexe, les origines ethniques et socioculturelle des enfants, des personnes qui les confient et des encadrants.

2. LE TYPE DE GARDE

Il est ici question d'accueil extrascolaire. Celui-ci permet d'accueillir, pendant le temps périscolaire¹ les enfants poursuivant leur scolarité au sein d'une implantation scolaire communale.

→ L'organisation générale

Quatre types d'activités sont principalement proposés :

- Les activités libres : les enfants ont la possibilité de mener ces activités le matin avant l'entrée en classe, après le repas de midi et à la fin des cours de l'après-midi.
- Le repas : pendant le temps de midi, les enfants peuvent consommer un repas « tartines » ou un repas chaud équilibré (plat, dessert) accompagné d'une boisson (eau).
La restauration est organisée en un ou plusieurs services en fonction de la taille des locaux et du nombre d'enfants. Dans le cas de l'école communale de Ninane, les repas chauds ainsi que les repas « tartines » sont organisés en 1 service au sein de 5 locaux différents.
- Les activités ludiques : elles sont organisées chaque jour pour les enfants de primaire après les heures de classe et font suite à une éventuelle période de restauration (goûter fourni par les parents) et de défoulement (lorsque les conditions météorologiques le permettent).
Les enfants peuvent également profiter d'un temps *consacré à l'aide à la réalisation des devoirs**
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 17h.
*L'aide à la réalisation des devoirs est possible mais ne constitue pas une obligation.

Les enfants ont la possibilité de choisir entre ces différentes activités.

→ L'organisation pratique

¹ Temps passé par l'enfant, dans l'école ou non, qui encadre le temps scolaire (temps d'accueil le matin, le midi et en fin de journée après la classe)

Le matin : jusque 8h15, rassemblement en 1 groupe dans 1 local. Mise à disposition de jeux adaptés aux âges (jeux de société pour les grands, jeux divers pour les petits). Si beau temps : cour de récréation.

Après 15h30 : regroupement par année dans différents locaux (2 groupes, 2 locaux, 2 accueillants/tes).
Au programme : ateliers libres et possibilité de bénéficier des infrastructures spécifiques de l'école.
Si beau temps ; jeux libres dehors, sous surveillance.
Invitation à participer à une activité organisée et animée par un/e animateur/trice de la Ribambelle.
A 17h30 : rassemblement et jeux libres sous la surveillance d'un/e accueillant/te.

3. LES HORAIRES

Les horaires sont fixés par le conseil communal après examen de la situation et en accord avec les directions des écoles et ce de manière à tenir compte des demandes exprimées par les parents.

Les garderies sont accessibles de 7h00 à 8h15 le matin et de 15h30 à 18h00 le soir.

Le temps de midi commence à 12h05 et se termine à 13h30. Il est morcelé de manière à tenir compte du nombre d'enfants et des espaces disponibles pour la prise des repas.

4. LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le montant de la participation financière est fixé par le conseil communal.
(Voir ROI en annexe)

5. LE TAUX D'ENCADREMENT

Actuellement, l'établissement dispose d'une personne chargée de l'encadrement des enfants le matin.

Le taux d'encadrement déterminé par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 juillet 1991 à savoir une unité pour l'école comptant moins de 100 élèves inscrits (et ainsi de suite par tranche supplémentaire de 100 élèves inscrits) est appliqué avec en plus du personnel engagé sur fond propre pour permettre un accueil de qualité.

Le nombre d'encadrants affectés aux garderies du soir a été calculé en fonction du nombre d'enfants présents en moyenne par jour et tient aujourd'hui compte, dans la mesure du possible, des demandes en personnel formulées par les directions des écoles.

6. LE PERSONNEL ENCADRANT

Les encadrants sont des enseignants, des personnes détenant une autre formation pédagogique ou du personnel engagé comme employé rémunéré à la prestation ou dans le cadre d'un contrat ALE.
Le personnel d'accueil est régulièrement encouragé à suivre des formations mises en place au sein de la commune afin de respecter les prescrits de l'ONE.

La stabilité du personnel d'encadrement au sein d'un même établissement scolaire est privilégiée lors du recrutement.

7. LES CHOIX METHODOLOGIQUES

Les enfants sont répartis en groupe suivant le seul critère d'âge lors de la prise des repas et de l'aide à la réalisation des devoirs.
Ils ont cependant la possibilité de se regrouper par affinité au cours des activités libres ou ludiques.

Le matériel mis à la disposition des enfants au cours des différents temps de garde (jouets, ballons, dessins à colorier) est dans la mesure du possible et des moyens disponibles adapté aux diverses catégories d'âge.

Les dépenses inhérentes à l'achat du matériel sont imputées pour partie sur les budgets scolaires.

Les parents sont informés des horaires pratiqués aux différents temps d'accueil par un règlement d'ordre intérieur relatif aux garderies. Celui-ci est accessible sur le site de l'établissement. Il est également envoyé par mail aux parents chaque année. Enfin, il est consultable sur demande auprès de la direction de l'école.

Une fiche d'identification individuelle est remplie pour chaque enfant et contient le cas échéant les informations médicales nécessaires à sa prise en charge efficace.

Au cours des différents temps de garde, l'enfant peut exprimer ses sentiments et son vécu tout en respectant autrui et l'environnement.

Les encadrants et les responsables restent à la disposition des parents pour tout problème qui concernerait l'enfant.

II. OBJECTIFS et NOUVEAUX PROJETS

1. QUANT AU PERSONNEL ENCADRANT

Quelle que soit la qualification première des encadrants, des modules de formation relatifs à l'enfant et à l'accueil ont été organisés et proposés lors du premier trimestre de l'année 2025 au sein de la commune.

Ceux-ci abordaient des thèmes variés tels que :

- « Prévenir la violence »
- « Secourisme »
- « Estime de soi »
- « Jeux autonome et jeux de société »
- « Bosses et bobos »

Ces formations permettent aux membres du personnel d'acquérir les outils pédagogiques ainsi que les clés pratiques nécessaires à l'exercice de leur mission. Cet objectif est à poursuivre au cours des 5 prochaines années.

Des réunions d'équipe sont instituées périodiquement de manière à :

- maintenir une cohérence dans les attitudes et les pratiques des membres du personnel.
- donner au personnel encadrant un espace d'échange et de réflexion.
- transmettre toute information utile pour l'exercice de leur mission.
- valoriser les encadrants dans leur fonction d'accueillant.
- déterminer ensemble les réponses à apporter aux situations spécifiques auxquelles peuvent être confrontés les membres du personnel au cours des temps d'accueil.

Ces réunions d'équipes peuvent faire l'objet d'une trace écrite consultable par l'ensemble des membres de l'équipe.

Ces réunions, probantes et régulières, sont à maintenir et à poursuivre.

2. QUANT AUX PARENTS

Une personne de référence est disponible pour répondre aux demandes des parents.

Les diverses observations, suggestions ou situations problématiques ainsi soulevées par les parents sont débattues en réunion d'équipe.

Ce dernier point soulève l'importance de garantir un lien avec les valeurs du projet d'établissement de l'école.

3. QUANT AUX ENFANTS

Des enfants de chaque catégorie d'âge sont régulièrement invités à exprimer leurs attentes en matière d'accueil. Les idées, suggestions sont recueillies par les différents accueillants.

En effet, l'importance du bien être à l'école en dehors des heures scolaires constitue un véritable enjeu.

4. QUANT AUX ESPACES

Pour assurer une transition claire entre le temps scolaire et le temps extrascolaire, des espaces sont affectés uniquement à l'accueil.

Ces espaces divisés permettent d'augmenter le nombre d'activités simultanément proposées aux enfants.

Pour rappel, le projet d'établissement de l'école de Ninane est « l'école du dehors ». En cohérence avec ce projet, les enfants sont amenés à s'approprier les extérieurs autant que possible.

Certaines activités nécessitent de créer des groupes hétérogènes qui permettent alors la mixité, la socialisation ainsi que le parrainage.

Un projet de restauration et de végétalisation des espaces extérieurs est en cours d'élaboration.

5. QUANT AUX PARTENAIRES EXTERIEURS

L'importance de favoriser l'implication des collectivités et associations locales dans les activités d'accueil reste une priorité. L'objectif poursuit le fait de multiplier ces partenaires locaux afin de diversifier les activités proposées.

L'accueil régulier d'un professeur d'anglais, d'un professeur de yoga et d'un professeur de psychomotricité apporte aux enfants la possibilité de diversifier les activités proposées quotidiennement.

Les producteurs locaux interviennent également dans les choix relatifs à l'élaboration de repas chauds (circuits courts).

Des partenariats ont été mis en place, contribuant à élargir l'éventail des activités proposées. Une volonté d'établir le lien avec de nouveaux partenaires, permettra à l'avenir de sélectionner les activités les plus probantes.

III. COMMUNICATION

Ce projet d'accueil est accessible sur le site de l'école communale de Ninane.

Le présent règlement peut être obtenu en version imprimée sur simple demande adressée à la direction scolaire.